

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 3 décembre 2019****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi trois décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 27/11/2019.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 82 délégués

n° ordre 2019-18

Présents : 43 votants : 46

Étaient présents : 43 délégués

➤ **Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas** : Mesdames Sophie CASSAGNE, Christiane BARROUX, Messieurs Daniel GUIHARD, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Robert BETTI, Michel GENAUDEAU, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, François COLLADO, Aldo RUGGERI, *Sylvestre CAZENOVE (arrivé à 17h30 pour DL2019-17)*, Claude RESSEGAT, Denis BIDON. **(19 présents)**

➤ **Albret Communauté** : Mesdames Paulette LABORDE, Evelyne CASEROTTO, Michèle AUTIPOUT, Messieurs Alain LORENZELLI, Jean-Paul DAVID, Jean-Pierre BARRAILH, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Jean-Paul LABAT, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Robert LINOSSIER, Christophe BESSIERES, Serge CERIA, Bernard SENGENES. **(24 présents)**

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Monsieur Laurent BAILLY : Trésorier paierie AIGUILLON

Pouvoirs de vote : (3 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (1 pouvoir)

Monsieur Michel PEDURAND à Monsieur Daniel GUIHARD

Albret Communauté : (2 pouvoirs)

Monsieur Jean-Pierre CONSTANTIN à Monsieur Lionel LABARTHE

Monsieur Alain VILLA à Monsieur Pascal LEGENDRE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LAGARDE

N° ordre : 2019-18

OBJET : Prorogation des tarifs vente matériels de collecte

Monsieur le Président propose de proroger certains tarifs de vente de matériels de collecte jusqu'au vote du budget primitif 2020 comme suit :

- **Conteneur 770 litres: 150 €**
- **Conteneur 240 litres : 55 €**
- **Conteneur 140 litres : 30 €**
- **Bac bleu : 15 €**

Entendu le rapport de présentation,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité:

- **Article 1 :** Décide de proroger jusqu'au vote du budget primitif 2020 les tarifs 2019 suivants:
 - Conteneur 770 litres: 150 €
 - Conteneur 240 litres : 55 €
 - Conteneur 140 litres : 30 €
 - Bac bleu : 15 €
- **Article 2 :** Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	46
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 13/12/2019